



La liste des entreprises ayant adhéré à la charte est consultable sur le site du Département de la Marne

www.marne.fr

CONTACT

COMAL-SOLIHA 51

Comité Marnais d'Amélioration du Logement
16, boulevard Hippolyte Faure
51000 Châlons-en-Champagne
tél : 03.26.64.13.93
comal@solihha.fr

OUVERTURE

du lundi au vendredi
de 8^h30 à 12^h00 et de 13^h45 à 17^h30

FERMETURE

tous les vendredis à 17^h15

en partenariat avec



Besoin
d'adapter
votre
logement ?...



Choisissez
un artisan expert !

Conception et impression : Département de la Marne - avril 2019



Besoin d'adapter votre logement ?...

Choisissez un artisan expert !

La charte du logement adapté est un gage de savoir-faire d'artisans et d'entreprises qui s'inscrivent dans une démarche de qualité.

Face à l'enjeu du maintien à domicile des personnes à mobilité réduite et à la technicité des travaux d'adaptation, le Département de la Marne, en partenariat avec la CAPEB et la FFB, a créé la charte du logement adapté portée par le Comal-Soliha 51.

La charte du logement adapté a pour objectif de créer un réseau d'entreprises susceptibles de répondre au mieux aux travaux d'adaptation du logement dédiés aux personnes âgées ou à mobilité réduite.

Les adhérents à la charte présentent un savoir-faire et une capacité technique de réalisation.



**La charte du logement adapté
garantit la conformité
des travaux d'adaptation**

Les garanties apportées aux usagers : L'engagement de trois partenaires

1 Le Département de la Marne s'engage à :

Soutenir le dispositif et le promouvoir.
Cette action sur le logement est partie prenante de la politique départementale en faveur du maintien à domicile des personnes à mobilité réduite, menée dans le département.

2 Les entreprises, qualifiées et sensibilisées au handicap et au grand âge, s'engagent à :

Respecter les prescriptions techniques, au regard du plan fourni ; respecter les délais d'intervention, dans le souci d'une gêne minimale ; garantir l'efficacité et la qualité de leurs interventions ; garantir la propreté du chantier.

3 Le Comal-Soliha 51 s'engage à :

Apporter son expertise technique avant la réalisation des travaux ; assurer un contrôle à posteriori des travaux réalisés.

